



Trier Malin

cartons & briques alimentaires



- **cartonnettes, suremballages** (céréales, yaourts, biscuits...)
- **briques alimentaires** (lait, jus d'orange, soupe...)
- **cartons non souillés** (boîte à pizza,...)



CONSEILS

Les emballages doivent être bien égouttés, non imbriqués et ne doivent pas être déposés dans des sacs plastiques.

SAUF



- **cartons souillés**
- **papiers absorbants** (papier toilette, essuie-tout, mouchoirs...)
- **couches-culottes**



Encore + malin :

- privilégier les produits avec peu d'emballages ou en gros conditionnement
- préférer les éco-recharges (lessives, produits d'entretien)

emballages ménagers en plastique



- bouteilles transparentes (eau, soda...)
- flacons opaques (lait, adoucissant, gel douche, bouteille d'huile...)

et depuis le 1^{er} mars 2012 :

- barquettes et boîtes
- sacs et films plastiques
- pots de yaourts, pot de crème fraîche, tubes de dentifrice...



CONSEILS

Les emballages doivent être bien vidés, non écrasés et jetés individuellement (ex : paquet de gâteaux : séparer la barquette en plastique du carton d'emballage).

SAUF



- barquettes en polystyrène
- objets en plastique qui ne sont pas des emballages (gobelets, vaisselle jetable, pots de fleurs...)



Encore + malin :

- Boire plutôt de l'eau du robinet ou de l'eau filtrée
- Utiliser des cabas réutilisables pour réduire le nombre de sacs plastiques
- Compacter les bouteilles plastiques dans le sens de la longueur

journaux, magazines et papiers



- journaux
- revues, magazines
- papiers d'écriture et de bureau
- annuaires
- prospectus publicitaires,
- papier cadeau, sacs en papier

CONSEILS

Les journaux doivent être jetés sans le film plastique les enveloppant. Ce film peut être jeté individuellement dans le sac jaune.



SAUF



- papier peint
- couvertures rigides de livres classeurs
- papiers souillés (articles d'hygiène, essuie-tout, mouchoirs)...



Encore + malin :

Si les promos ou les publicités ne vous intéressent pas, apposez le Stop-Pub sur votre boîte-aux-lettres. Ces autocollants sont distribués gratuitement à l'accueil de votre mairie ou au SMD3.



emballages métalliques



- **boîtes de conserves**
- **canettes**
- **aérosols sans bouchon** (mousse à raser, déodorant, sirop...)
- **barquettes aluminium**



CONSEILS

Il est inutile de laver les boîtes de conserve (les racler suffisamment pour éviter de salir les papiers et cartons), elles doivent être bien égouttées et non imbriquées les unes dans les autres

SAUF



- **boîtes de conserve non vidées**
- **pots de peinture et produits de bricolage**



Encore + malin :

Privilégier les produits en gros conditionnement.

bouteilles et flacons en verre



- bouteilles transparentes
- bouteilles en verre coloré
- flacons, pots
SANS BOUCHON



SAUF



- faïence, porcelaine
- ampoules
- terre cuite, poterie...
- miroirs, vitres et pare-brise...



Encore + malin :

Ne vous déplacez pas spécialement pour déposer vos bouteilles dans le conteneur mais profitez d'un voyage pour aller faire vos courses par exemple.

encombrants ménagers

- **Mobiliers usagés**
Canapés, matelas, meubles...
- **Ferrailles**
- **DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)
réfrigérateurs, gazinière, écrans...



tri en déchèterie

Encore + malin :

- Votre ancien appareil électrique ou électronique (appareil ménager) sera repris lors de l'achat d'un nouveau dans votre magasin (échange « un pour un »).
- Vos anciens meubles ou objets peuvent être réemployés (voir rubrique gestion des filières, encombrants).

déchets verts



- Pelouses
- Tailles de haies
- Feuilles mortes
- Petits branchages



déchèterie

SAUF



- **Grands branchages**
(diamètre supérieur à 20 cm)
- **Souches**

Encore + malin :

Vous pouvez installer un composteur au fond de votre jardin
(renseignez-vous auprès de votre collectivité)

Logos et labels principaux

Des labels pour «acheter éco-citoyen»

En France, deux **éco-labels*** mis en place par les pouvoirs publics garantissent la qualité d'usage d'un produit et son faible impact sur l'environnement : l'**éco-label* NF Environnement** et l'**éco-label* européen**.

De plus en plus de fabricants proposent des produits labellisés (peintures, mobilier scolaire, enveloppes...).



Des logos à bien interpréter !

1 : l'**anneau de Möebius** est le symbole du recyclage*. Les produits qui le portent sont recyclables. Mais attention, il seront recyclés* si la filière existe et si les consignes de tri sont respectées.

2 : le **point vert est** sur tous les emballages, qu'ils soient à recycler ou non. Il signifie que le fabricant de l'emballage participe financièrement à un dispositif (Eco-Emballages) aidant les communes à développer le tri des emballages.

Ce logo ne veut donc pas dire que le produit est forcément recyclé ou recyclable.



Logos et labels principaux



ALUMINIUM RECYCLABLE



ACIER RECYCLABLE



VERRE RECYCLABLE



PLASTIQUE RECYCLABLE



LABEL ROUGE
(Qualité supérieure du produit :
conditions de production, goût...)



**AGRICULTURE BIOLOGIQUE
PRÉSERVANT
L'ENVIRONNEMENT**



**UN DES LOGOS DU
COMMERCE ÉQUITABLE**
(respect de l'homme et de la nature)



PRODUIT TOXIQUE



PRODUIT INFLAMMABLE



**PRODUIT DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT**
(produit à apporter dans une
déchèterie)